



**ARRÊTÉ DE RESULTAT D'ADMISSION DE LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE EN FRANÇAIS LANGUE SECONDE
SESSION 2024**

**La rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie,
chancelière des universités ;**

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2003,

Vu la note de service ministérielle n° 2019-104 du 16 juillet 2019

Vu la délibération du jury en date du 21 mars 2024

Arrête

Article 1 :

Les candidats dont les noms suivent sont admis à la certification complémentaire en français langue seconde :

M. BASSEUX Ian, professeur certifié de lettres modernes au lycée des métiers Pierre et Simon de Laplace à Caen,

MME BEUZELIN Claudie, professeure des écoles à l'école primaire l'Yser de Saint-Lô,

MME LOGE Aurélie, PLP en lettres histoire au lycée Jean Jooris de Dives sur Mer,

MME LOQUE Christèle, professeure certifiée en allemand au collège Honoré de Balzac d'Alençon,

MME LEFEVRE-LEHUBY Florence, professeure certifiée de lettres modernes au collège Gustave Flaubert de Pont-l'Évêque,

M. MARCHADOUR Matthieu, professeur certifié de lettres modernes au collège Jacques Monod de Canteleu.

Article 2 :

Les intéressés bénéficient de la certification complémentaire à la date de délibération du jury.

Article 3 :

Le secrétaire général de l'académie de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 3 avril 2024

Rectrice de la région académique Normandie,
rectrice de l'académie de Normandie
chancelière des universités,

Signé :

Christine GAVINI